

## Limiter l'impact environnemental

---

### Qualité de l'air : minimiser les émissions de polluants

Conformément à ses politiques environnementale et de diminution des gaz à effet de serre, Genève Aéroport met en œuvre des actions innovantes pour préserver la qualité de l'air et minimiser les émissions de polluants :

- **Aviation** : Pour inciter les compagnies à utiliser les avions les moins polluants, Genève Aéroport impose une taxe d'atterrissage proportionnelle à la quantité de polluants émis. En 2017, cette surtaxe « pollution de l'air » s'est chiffrée à CHF 1 million, un montant acquitté par les compagnies aériennes. Depuis peu, 40 bornes de fourniture d'énergie aux avions permettent de se « brancher » lorsqu'ils sont stationnés. Cet investissement permet l'économie de plus de 60 tonnes de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) par année.
- **Gestion au sol** : En conformité avec les dernières normes Euro, les nouveaux véhicules circulant sur le tarmac sont électriques. Ces derniers devraient représenter 40% du parc en 2020. En parallèle, plus de 170 stations de recharge ont été installées.
- **Mobilité** : En collaboration avec les autorités cantonales, Genève Aéroport travaille sur l'amélioration de la desserte de l'aéroport en transports publics drainant aujourd'hui près de 42% des passagers. À l'arrivée, ces derniers bénéficient de la gratuité des transports (Unireso). À noter qu'en 2017, ce sont plus d'un million de tickets de transports qui leur ont été offerts. Les employés sont également encouragés à utiliser la mobilité douce par un ensemble de mesures incitatives.

Genève Aéroport dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air. Les concentrations d'ozone, de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) y sont mesurées en continu, de même que les particules fines (PM10) et très fines (PM2.5). Analysées et validées par le Canton, ces mesures sont consultables en direct sur les sites de l'[État de Genève](#) et [Transalpair](#).